

Ministère de l'Intérieur.

A^{me}
 Division
 Comptabilité
 générale
 N^o. Bureau
 G^o. à Paris N^o. 11. R.
 G^o. à Anvers N^o. 2
 N^o. 644 D'ordre.

Paris le 20. Mai 1811.

Monsieur, J'ai reçu votre lettre du 2 avril d.ⁿⁱ et j'ai vu avec étonnement que vous vous plaigniez de retard dans l'ordonnement des mensualités de l'École de Rome.

J'ai peine à comprendre par exemple pourquoi en m'accusant réception de 16,000.^f pour les dépenses de février et de Mars, vous m'annoncez n'avoir pas touché celles de Janvier qui ont été ordonnées, et de ce 23 du dit mois et qui devraient servir au remboursement de pareille somme que vous m'annoncez vous avoir été avancée par M. Corzonia.

Il y a dans tout ceci un mal entendu, ou un défaut d'ordre dans votre comptabilité que je ne puis expliquer.

Je suis, Monsieur, vous donner des renseignements précis sur les paiements qui vous ont été autorisés jusqu'à ce jour au profit de l'École des Beaux Arts, et vous acquiescez la preuve que cet établissement n'a pas dû souffrir dans ses recouvrements d'aucun délai que ceux exigés par les formalités du Exécutif Impérial.

Date	N ^o	Montant de mes ordonnances	Mois aux quels elles s'appliquent
23 Jico 1811	51.	8,000. .	Janvier
1 ^{er} Mars	128.	16,000. .	Février et Mars
22 Du d.	245.	8,000. .	Avril
24 avril	307.	8,000. .	Mai
Total		40,000. .	
8 avril	337.	13,050. .	Dépenses des Clercs hollandais à Rome
		<u>53,050. .</u>	

Vous voyez, Monsieur, par ce relevé exact de Dispositions que j'ai faites jusqu'à ce jour, que j'ai même eu l'attention de faire ordonner à l'avance les dépenses de Mai pour que le paiement s'en fit sans retard, et je continuerai à recommander cette attention jusqu'à l'épuisement de votre crédit.

A. Mousnier Le C^o Directeur
 de l'École Impériale des Beaux Arts à Rome

Ministère de l'Intérieur

Il me paraît essentiel de vous faire connaître la seule marche que vous ayez devant vous à suivre pour parvenir à l'acquiescement de mes ordonnances.

L'intermédiaire des Banquiers, ou de tout autre Agent, est évidemment parfaitement inutile: le service du Trésor Impérial est organisé à Rome depuis les 1^{ers} Janvier dernier à l'instar de tous les autres Départemens de l'Empire. La seule autorité à laquelle vous ayez à recourir aujourd'hui est celle de M. Le Préfet sur les mandats duquel vous devez toucher toutes les Mensualités de l'Ecole.

Rien ne doit plus retarder vos paiements et dans la dernière quinzaine de chaque mois, les Mesures sont prises pour que vous touchiez le montant de mes ordonnances.

A l'égard du supplément de crédit que vous, Citoyen Monsieur, vous aviez été annoncé, il est effectivement de 25,000 f; mais cette somme a pour objet le paiement des Pensions de Clercs Hollandais qui sont tant à Paris qu'à Rome et mon ordonnance du 8 Avril de 1805. Forme le montant des sommes destinées à ceux de ces Clercs qui sont dans votre Ecole pour toute l'année 1811. Vous ne recevrez donc à l'avenir que les 8,000 f formant à peu près le 12^{es} des 100,000 f de crédit, sauf à compléter lorsque vous m'aurez rendu le Compte de votre gestion de l'année.

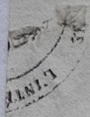
J'ai cru, Monsieur nécessaire d'entrer dans tout ce détail explicatif pour vous rassurer sur le service de l'Ecole de Rome qu'il n'en viendra qu'à vous de faire marcher en réglant votre administration intérieure d'après les Espèces qui sont fait allouées et qui ont suffi jusqu'ici au maintien de cet Etablissement.

J'ai l'honneur de vous en saluer
avec considération

Le Ministre de l'Intérieur
Comte de l'Empire

Muratien

256b 259



Monsieur Le Chevalier

Directeur de l'École Impériale des

Beaux Arts

Rome

M. de ...

